

Danièle Bovin
Association les citoyens éclairés
Place Penvern
56600 Lanester

à l'attention de Mr Loïg Chesnais,
Président de la Région Bretagne,
283 av Gén Georges Patton
35711 RENNES CEDEX 7

Le 2 avril 2019

Monsieur le Président,

J'ai déjà plusieurs fois interpellé le député Gwendal Rouillard, le Préfet du Morbihan, le Préfet de Région, la ministre de la Santé, ainsi que le ministre de l'environnement, et le Président de la République au sujet de notre situation, nous les étiquetés « EHS » électro hyper sensibles, mis au rencart avec un subside, histoire de ne pas mourir tout de suite...

Nous nous retrouvons de temps en temps, pour ceux qui peuvent se déplacer en Bretagne, la dernière fois, 2 personnes devaient nous rejoindre au rendez vous de Priziac, de Brest, mais elles ont du renoncer au trajet, étant trop impactées par les ondes au long de la route. Nous devons renoncer à beaucoup de choses : travailler et recevoir un salaire, avoir une vie de couple, voire de famille, pratiquer des activités socialisantes, culturelles, sportives, se rendre dans un cinéma, un restaurant, une fête locale... On n'imagine pas comme ça change la vie lorsque tout cela n'est plus possible. Il faut compter les jours où l'on reste chez soi à « récupérer » après une sortie « ravitaillement », pour certains 10 jours, pour ma part 1 semaine, mais il nous faut de toutes façons, nous extraire du « monde » pour laisser à nos cellules le temps de souffler, et de récupérer ce qui est récupérable. Avec le temps, certains symptômes pathologiques deviennent chroniques.

Est-il normal, alors que la loi Laurence Abeille existe, qu'elle a été votée en février 2015, avec ses décrets d'application en septembre 2016, qu'elle ne soit pas appliquée ?? La Loi Abeille dit « on baisse les ondes immédiatement sur tout le territoire » ; la France a des taux des plus élevés en matière d'irradiation ; « l'Etat doit informer la population » ??? ; « interdiction du wifi dans les lieux accueillants des enfants de moins de trois ans » Comment se fait-il qu'on mette du wifi dans les mairies, les hôpitaux, les PMI ? , les centres sociaux, et même chez les assistantes maternelles à qui la DDISS ne pose aucune question... Que fait-on de nous si nous avons un problème de santé urgent, un accident de la route ? on nous emmène dans le wifi aux urgences ?

Nous avons un énorme problème sanitaire qui se profile à l'horizon, d'autant que les fréquences jusqu'à 490.000 hertz du système linky rajoutent encore au brouillard électromagnétique ambiant. Des éleveurs perdent leur cheptel entier dans des souffrances intolérables. Leur situation est dramatique.

https://actu.fr/bretagne/loudeac.22136/mystere-allineuc-prenessaye-cotes-darmor-autour-mort-inexpliquee-300-vaches_22553008.html

Nous sommes dans l'urgence, les EHS sont toujours dans l'urgence car les ondes électromagnétiques leur causent un grand stress oxydatif et lorsque nous sommes

confrontés à un « trop plein » comme Cendrillon, nous devons nous enfuir au plus vite. La suite est moins romantique, car les symptômes sont souvent plus forts après l'exposition.

Je vous joins les examens de santé que j'ai réalisés et qui démontrent l'impact non seulement du wifi, mais aussi du CPL linky sur mon cœur : ceci déclenche extrasystoles et tachycardie (entre autres) , le cardiologue voulait me mettre sous traitement bêta bloquants, alors que je n'ai rien au cœur ! quand je suis hors des ondes mon cœur va très bien, et je manie la bêche et la tronçonneuse depuis les 5 mois où je vis dans ce nouvel endroit, dans la forêt.

Nous demandons un lieu où pouvoir vivre décemment, un hameau, un village ? , j'ai régulièrement des appels de personnes hors Bretagne, qui souhaitent nous rejoindre, nous avons déjà adressé cette demande au président de la communauté de communes du pays du Roi Morvan, sans réponse. Un des maires m'a pourtant dit qu'aujourd'hui, avec la loi Elan, on ne peut rien promettre ; un site peu exposé (2 barres dans un vallon de préférence) peut se retrouver 6 mois après pourvu d'une antenne relais à trop grande proximité...

C'est pourquoi nous nous adressons à vous, organisme d'Etat, seul à pouvoir imposer aux opérateurs de téléphonie mobile une zone blanche en Bretagne, où nous pourrions juste « vivre », voire survivre.

Merci d'entendre notre appel au secours, qui sera certainement lancé par une grande partie de la population sous peu, étant donné les projets technologiques en cours. Le Parti Démocrate Chrétien en Suisse vient de déposer une motion de censure auprès du gouvernement, contre l'installation de la 5G.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sincères et citoyennes salutations.

La présidente de l'association,
Danièle Bovin